

De : Tremblay, Martin
Envoyé : 23/08/17 10:54:38.000
Reçu : 23/08/17 10:54:39.000
Sur : Hudon-Chabot, Élodie <Elodie.Hudon-Chabot@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Changement d'acquisition
Importance : Normal
Niveau de confidentialité : Normal

Allô,
Je rencontre Vicky cet après-midi pour en discuter mais, mon point de vue ne change pas.
L'évolution, pour moi c'est juste un ajustement de ce qu'il y a de listé dans le bordereau de prix donc, des changement de quantités ou de dates tout en n'augmentant pas le contrat global.
Lorsqu'il y a un nouvel élément (Même si la portée et le budget restent les même) ça doit faire l'objet d'un avenant.
Ceci dit, si la haute direction ainsi que la DAJ décide que la gouvernance du dossier se fait seulement lorsqu'il y a dépassement de coûts, ça se fera comme ils le désirent.
Pour l'instant, n'ayant pas cette « commande », il faut un avenant.
Je te reviens suite à la rencontre avec Vicky.
Ou Vicky te reviendra car, il y aura probablement une rencontre avec Sylvie Chabot et/ou Rodrigue Côté.
Bonne journée!

Martin Tremblay

Directeur de la gestion et de la conformité contractuelles par intérim
Coordonnateur des acquisitions de biens et du recrutement des mandataires
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E-1-22
Québec (Québec) G1K 8J6
Téléphone: (418) 528-3945
Télécopieur: (418) 528-1000
martin.tremblay@saaq.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : Hudon-Chabot,Élodie
Envoyé : 22 août 2017 15:14
À : Tremblay, Martin <Martin.Tremblay@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Changement d'acquisition

Allo Martin,
Est-ce que tu as eu le temps de regarder pour savoir si cela pouvait se faire?
Merci

Elodie Hudon, CPA, CGA

Conseillère en gestion financière des projets d'investissement
Société de l'assurance automobile du Québec | Bureau de projet - CASA
333, boul. Jean-Lesage, N-2 | Québec (Québec) G1K 8J6
Tél. : 418-528-3333 poste 85768

De : Hudon-Chabot,Élodie
Envoyé : 21 août 2017 11:54
À : Tremblay, Martin <Martin.Tremblay@saaq.gouv.qc.ca>
Cc : Chabot, Sylvie <Sylvie.Chabot@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement d'acquisition

CHERCHER

Je viens de revoir le contrat de services professionnels et de vente d'équipements. Dans le contrat, il est écrit :

7.3.3. Plan Qualité programme

7.3.3.1 Dès le début de la prestation des services professionnels, la Société et l'Intégrateur doivent convenir d'un Plan Qualité Programme détaillé et spécifique au Programme qui sera finalisé à partir de celui qui a été présenté dans la Soumission.

7.3.3.2 Le PQP est un document évolutif qui doit être enrichi et ajusté durant le Programme sans pour autant en changer la portée, les efforts et les coûts globaux. Les Parties conviennent qu'elles feront conjointement évoluer le PQP durant la réalisation du Programme.

Nous voudrions mettre le bordereau de prix révisé pour les infrastructures matérielles et logicielles présentés lors de la soumission dans le PQP. Étant donné que la portée et les coûts globaux ne changent pas, est-ce que le fait de mettre le bordereau révisé dans le PQP remplacerait la production d'un avenant?

Merci

Elodie Hudon, CPA, CGA

Conseillère en gestion financière des projets d'investissement

Société de l'assurance automobile du Québec | Bureau de projet - CASA

333, boul. Jean-Lesage, N-2 | Québec (Québec) G1K 8J6

Tél. : 418-528-3333 poste 85768